



LISTES DES PIÈCES UTILES LORS D'UN ACHAT OU D'UNE VENTE

Documents relatifs au bien

- Titre de propriété complet
- Plans du bien (si disponibles)
- Dernier avis de taxe foncière
- En copropriété : règlement de copropriété et procès-verbaux des dernières assemblées générales (trois dernières années), appels de fonds, décomptes de charges, carnet d'entretien

Diagnostics obligatoires

- Le diagnostic de performance énergétique (DPE) est valable 10 ans. Il évalue l'énergie consommée par le logement (isolation, chauffage, eau chaude, climatisation...).
- L'état des risques naturels, miniers et technologiques (risques d'inondations, sismiques, industriels, chimiques...) est valable 6 mois. Il doit être fourni si le bien immobilier se situe dans une zone couverte par un plan de prévention des risques naturels, miniers ou technologiques, ou dans une zone de sismicité.
- Le constat de risque d'exposition au plomb est remis pour les logements construits avant 1949. Il est valable un an en cas de présence de plomb et sinon, sa validité est illimitée.
- L'état relatif à la présence d'amiante est obligatoire pour les biens construits avant le 1er juillet 1997. Sa validité est illimitée.
- Le diagnostic des installations de gaz et d'électricité de plus de 15 ans doit être réalisé et il a une durée de validité de 3 ans.
- Diagnostic termites (dans les zones concernées).
- Diagnostic mères (dans les zones concernées).
- Diagnostic assainissement (dans les zones concernées).
- Le métrage de la superficie en « loi Carrez » doit être réalisé pour la vente d'un logement situé en copropriété.
- L'Audit énergétique (suivant calendrier Loi Climat et Résilience - plus de renseignements auprès de notre équipe commerciale).

Autres documents utiles

- Permis (aménager, construire, démolir, etc.)
- Certificat de conformité, DAT, DAACT, etc...
- Simulation de prêt bancaire